

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 085 DU 23 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DU COMMERCE, DU TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/094 du 09 novembre 2020 portant Réorganisation du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ;

Sur proposition du Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Directeur Général du Commerce :
Monsieur Sévérin WAKARERWA ;
- Directeur du Commerce Intérieur :
Madame Armelle INAMUKOBWA ;
- Directeur du Commerce Extérieur :
Madame Consolate SIBOMANA.

Article 2 : Sont nommés :

- Directeur Général de l'Industrie :
Phd Jeanine NIYONKOMEZI ;

 

- Directeur du Développement Industriel :
Monsieur Déogratias NAHUMUREMYI ;
- Directeur de la Propriété Industrielle :
Monsieur Déo NIYUNGEKO.

Article 3 : Sont nommés :

- Directeur Général de l'Artisanat :
Monsieur Pascal BARUTWANAYO ;
- Directeur de la Recherche et de la Vulgarisation des Technologies :
Monsieur Jules Joseph MANIRAHU ;
- Directeur de la Production Artisanale :
Monsieur Raymond ZIRAMPAYE.

Article 4 : Sont nommés :

- Directeur Général du Tourisme :
Monsieur Jacques BIGIRIMANA ;
- Directeur des Etudes, des Statistiques et de la Formation Professionnelle :
Madame Ménémore AHISHAKIYE ;
- Directeur du Marketing et de la Communication :
Madame Albine Micheline FATUMA.

Article 5 : Sont nommés :

- Directeur Général des Transports :
Monsieur Innocent NIBIZI ;
- Directeur des Transports Intérieurs :
Monsieur Edouard NYANDWI ;
- Directeur des Transports Internationaux :
Monsieur Athanase NDAYIRAGIJE.

Article 6 : Sont nommés :

- Inspecteur Général :
Monsieur Chrysologue MUTWA ;
- Inspecteur Principal chargé de l'Administration Centrale :
Madame Davide NIYIBIZI ;
- Inspecteur Principal chargé des Entités sous Tutelle :
Monsieur Salathiel NTAKAMURENGA.



Article 7 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 8 : Le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 23 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA

Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DU COMMERCE,
DU TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE
ET DU TOURISME,



Marie Chantal NIJIMBERE.